

Message du Conseil communal au Conseil général n° 216 du 06.11.2023

OBJET : Prendre connaissance et approuver un crédit complémentaire de CHF 150'000.- pour la réalisation des travaux d'aménagements des écopoints communaux.

1. Préambule

Dans sa séance du 27 juin 2022, le Conseil général a approuvé le message n°190 dont l'objet était libellé comme suit :

« Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 259'000.- pour la réalisation des travaux d'aménagement des écopoints communaux ».

A ce moment-là, toutes les procédures de mise à l'enquête publique n'étaient pas encore lancées.

2. Introduction

A l'heure de la rédaction du présent message, les permis de construire pour les écopoints de Courfaivre et d'Undervelier sont délivrés.

Le permis pour la réalisation des écopoints de Bassecourt est quant à lui en passe de l'être.

La procédure en cours pour l'écopoint de Soulce amènera, selon tout vraisemblance, à la proposition d'une solution alternative.

Les travaux de construction des écopoints de Courfaivre, Bassecourt et Undervelier ont été adjugés sous réserve de l'acceptation de la présente demande de crédit complémentaire et de l'obtention des permis bien entendu. Les coûts sont donc connus.

3. Considérations générales

Force est de constater que les procédures d'autorisations arbitrées par les services cantonaux ont été bien plus complexes qu'évaluées. Elles ont nécessité nombre de rapports et autres analyses complémentaires. Plusieurs modifications ont été imposées pour répondre aux diverses conditions à respecter en vue de délivrance des permis de construire.

Au moment de la rédaction du message n°190 du 27 juin 2020, il était précisé que 3 oppositions devraient être traitées suite à la mise à l'enquête publique de l'écopoint de Glovelier, aujourd'hui réalisé.

D'autres oppositions ont été formulées dans le cadre des procédures d'autorisation à Bassecourt et à Undervelier.

Elles ont toutes été levées au terme de séances de discussion avec leur(s) dépositaire(s).

A Soulce, la procédure actuelle est suspendue, une alternative au projet initial sera vraisemblablement proposée.

4. Considérations particulières

La complexité des procédures d'autorisation et les diverses conditions imposées durant leur traitement ont mené à un dépassement conséquent des coûts estimés pour les honoraires du bureau mandaté.

La participation du SEOD (+/- CHF 16'000.- estimée à ce jour) devrait cependant permettre de respecter en net, les coûts estimés en brut dans le précédent message pour cette même rubrique.

La levée des oppositions a nécessité la réalisation d'aménagements complémentaires tels que palissade, barrière et système de vidéo-surveillance.

Certaines synergies, non prévues initialement sont prévues pour la réalisation de l'écopoint des Grands Prés.

En effet, l'état actuel du revêtement du site nécessite un assainissement. Dès lors, les places de parc prévues seront aménagées conformément aux prescriptions, en matériaux perméables et végétalisées.

Le site sera également pré-équipé pour une future installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques.

Les frais inhérents aux synergies de cet aménagement font partie intégrante du présent message bien que financés par les comptes communaux y relatifs, soit celui dévolu à l'entretien des routes ainsi que celui relatif à l'énergie.

Les variations par rapport au message initial sont détaillées comme suit :

Site	Nom	Frais initiaux	Frais effectifs projetés	Delta (crédit complémentaire)
Honoraires	Tous sites	CHF 61'000.-	CHF 77'000.-	+CHF 16'000.-
Bassecourt	Abbé Monnin	CHF 28'000.-	CHF 17'349.70	-CHF 10'650.30
Bassecourt	Longs Champs	CHF 21'000.-	CHF 22'039.15	+CHF 1'039.15
Bassecourt	Grands Prés	CHF 38'000.-	CHF 24'377.15	-CHF 13'622.15
Courfaivre	CCSC	CHF 23'000.-	CHF 30'322.40	+CHF 7'322.40
Glovelier	Halle polyvalente	CHF 51'000.-	CHF 50'271.15	-CHF 728.85
Soulce	TBD	CHF 20'000.-	CHF 15'000.-	-CHF 5'000.-
Undervelier	Rouges-Terres	CHF 17'000.-	CHF 18'612.35	+CHF 1'612.35
Mat. pierreux			CHF 8'946.50	+CHF 8'946.50
<i>Différence entre le message initial et la phase de réalisation</i>				-CHF 4'918.40
Palissade	<i>Rendue nécessaire par conciliation</i>		CHF 18'016.20	+CHF 18'016.20
Vidéosurveillance	<i>Rendue nécessaire par conciliation</i>		CHF 27'689.10	+CHF 27'689.10
Synergies routes	<i>A charge crédit cadre entretien routes</i>		CHF 73'133.70	+CHF 73'133.70
Synergie bornes	<i>A charge compte dédié</i>		CHF 5'000.-	+CHF 5'000.-
Divers / imprévus / signalisation / marquages			CHF 20'000.-	+CHF 20'000.-
Totaux		CHF 259'000.-	CHF 407'757.40	-CHF 148'757.40

Les frais projetés dans le message du 27 juin 2022 pour la réalisation des écopoints communaux sont globalement bien respectés. Un surcoût de CHF 4'918.40 pour les mesures initialement chiffrées (partie verte du tableau) est à noter. Il représente +/- 2% alors que l'estimation était à considérer en tenant compte d'une marge d'erreur de +/- 15%.

Les frais induits par les mesures complémentaires consenties dans le traitement des oppositions représentent CHF 45'705.30 pour l'installation d'une palissade et l'acquisition d'un système de vidéosurveillance multisites.

Chaque écopoint sera équipé pour la pose d'une caméra itinérante, installée en fonction du besoin. Des caméras supplémentaires pourront être acquises si cela venait à s'avérer nécessaire. Dans pareille situation, seul le coût de la caméra, évalué à +/- CHF 6'000.- sera alors à prévoir, tous les écopoints étant équipés des bases d'accueil à demeure.

Le système d'exploitation pour la vidéosurveillance est le même que celui utilisé par les caméras déjà installées dans notre commune.

La réfection complète de la place attenante à l'écopoint des Grands Prés, pour rappel chiffré à un peu plus de CHF 73'000.-, sera portée à la charge du crédit cadre dévolu à l'entretien des routes. Il s'agit ici d'une opportunité pour assainir ce secteur et le rendre plus compatible avec les défis du futur. Les places de parc seront aménagées en pavés filtrants et végétalisées. Les trois arbres initialement prévus seront plantés dans des fosses adaptées à leurs besoins.

Au sujet du pré-équipement du site pour l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques, il sied de préciser qu'il s'agit de poser les conduites nécessaires aux futurs câbles électriques ainsi qu'au dimensionnement du coffret à installer pour la presse à carton, afin de le rendre compatible avec la pose des bornes.

La puissance nécessaire aux bornes ne sera pas forcément disponible dans l'immédiat mais elle pourra être fournie, le moment venu, sans redimensionnement des installations réalisées. Les taxes de raccordement complémentaires, les bornes et leur installation ne sont pas prévus par le présent crédit.

5. Délai de réalisation

L'objectif actuel est de mettre les nouveaux écopoints en service le 1^{er} mai 2024.

Les travaux de génie-civil pour la réalisation ont été adjugés sous réserves de l'acceptation du présent message, et pourront débuter après les délais légaux.

6. Coût des travaux et des études

Comme mentionné plus haut, les coûts d'aménagement des différentes surfaces amenées à accueillir les écopoints communaux sont à la charge de la commune. Le coût de l'équipement des écopoints, soit l'acquisition et la mise en place des conteneurs, est pris en charge par le SEOD.

Le coût des différents aménagements prévus a fait l'objet d'un devis estimatif par un bureau d'ingénieurs. S'agissant d'estimations, une marge d'erreur de +/- 15 % doit être prise en compte dans les montants.

7. Considérations financières

L'investissement brut porte sur un montant de CHF 409'000.-, à charge du financement spécial « déchets (730) ».

Coût de l'investissement	CHF TTC
Aménagement des écopoints	409'000
Valorisation suivi de projet par administration	y.c.
Investissement total	409'000
Crédit validé par le Conseil Général	- 259'000
Le demande de crédit complémentaire porte sur un montant de	150'000

Tableau 1 : source - Service financier - commune mixte de Haute-Sorne

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation de l'objet.

8. Financement

La dépense couverte par voie d'emprunt est la suivante :

Désignation	CHF TTC
Coût du projet initial	259'000
Crédit complémentaire	150'000
Besoin de financement	409'000

Tableau 2 : source - Service financier - commune mixte de Haute-Sorne

Montant du crédit pour la réalisation CHF 409 000.-

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les dépenses liées à l'aménagement d'une déchetterie, le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) fixe la durée de vie à 40 ans, soit un taux d'amortissement de 2.50%.

Les charges financières sont projetées au terme des réalisations.

Charge financière annuelle :

La charge financière annuelle est assumée par la fonction 615 Routes communales.

Les projections ci-dessous sont calculées après réalisation complète du projet.

Charge financière - montants en CHF	Taux	CHF
Taux d'amortissement comptable	2.50%	10'225
Charge d'intérêt	2.50%	10'225
Charge annuelle à charge du compte		20'450

Tableau 3 : source - Service financier - commune mixte de Haute-Sorne

9. Préavis des autorités

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil général à d'accepter la demande de crédit des CHF 150'000.- pour la réalisation des aménagements nécessaire aux écopoints communaux et à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 9 octobre 2023

Au nom du Conseil communal	
Le Président	Le Chancelier
Eric Dobler	Raphaël Mérillat